ALLOCUTION – RENTRÉE JUDICIAIRE

MONTRÉAL, LE 5 SEPTEMBRE 2024

HONORABLE NATHALIE DUCHESNE

JUGE MUNICIPALE EN CHEF

DISTINGUÉS INVITÉS,

AUJOURD'HUI, NOUS SOULIGNONS UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS L'HISTOIRE DU SYSTÈME JUDICIAIRE QUÉBÉCOIS. EN EFFET, LE 1ER JUILLET DERNIER, LES COURS MUNICIPALES ONT VÉCU UNE IMPORTANTE RÉFORME LÉGISLATIVE. CETTE TRANSFORMATION VISE À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA COHÉRENCE DES COURS MUNICIPALES, ET CE, AFIN DE PARTICIPER ACTIVEMENT À L'ENRICHISSEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE ET À UNE MEILLEURE OFFRE DE SERVICE À L'ÉGARD DU CITOYEN.

PARMI LES IMPORTANTES MODIFICATIONS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉES, NOTONS CELLE DE LA STRUCTURE MÊME DE LA COUR QUI DEVIENT TOTALEMENT INDÉPENDANTE, CRÉANT UN POSTE DE JUGE MUNICIPALE EN CHEF ET DES JUGES MUNICIPAUX EXERÇANT MAINTENANT TOUS DE FAÇON EXCLUSIVE SOUS SON AUTORITÉ.

AINSI, LES 89 COURS MUNICIPALES DE LA PROVINCE DEVIENNENT PAR LE FAIT MÊME LE QUATRIÈME PILIER DE NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE. CETTE INSTITUTION CONTINUERA À TRAITER UN VOLUME IMPORTANT D'INFRACTIONS RÉGLEMENTAIRES AU QUÉBEC. PERMETTEZ-MOI ÉGALEMENT DE SOULIGNER LE TRAITEMENT EFFICACE D'UNE PARTIE DES AFFAIRES CRIMINELLES PAR VOIE DE PROCÉDURE SOMMAIRE QUI SE DISTINGUE PAR L'OFFRE DE PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT QUE LES COURS MUNICIPALES PROPOSENT AUX JUSTICIABLES.

Avant d'aller plus loin, il est important de revenir sur l'héritage remarquable des cours municipales au Québec œuvrant depuis 1851. Ces cours ont souvent été des plus innovantes, marquant ainsi le paysage judiciaire par leur approche humaine et avant-gardiste. La mission à l'origine des cours municipales était de maintenir la paix et le bon ordre dans les cités. Aujourd'hui, cette mission est toujours bien vivante et fait partie des spécificités de ce tribunal de proximité.

Rappelons-nous, qu'il y a près de 30 ans, c'est au sein d'une cour municipale québécoise qu'a été créé le tout premier tribunal spécialisé en matière de violence conjugale au Québec. Ce tribunal a non seulement changé des vies, mais a aussi servi de modèle pour les réformes récentes du système de justice québécois.

Les cours municipales ont également été les pionnières dans l'établissement de tribunaux spécialisés en santé mentale, reconnaissant ainsi la nécessité d'adapter la justice aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables. Avec ces programmes sociaux, nous ne faisons pas que rendre des jugements, nous tentons d'apporter des solutions pérennes.

L'unification des cours municipales du Québec ne fait que renforcer cet héritage. Aujourd'hui, elles bénéficient d'une juridiction provinciale que se partagent plus de 70 juges

MUNICIPAUX DE NOMINATION PROVINCIALE, ET CELA DANS LE BUT D'UNIFIER LES PRATIQUES DANS L'ENSEMBLE DES COURS. LE QUÉBEC EST MAINTENANT DIVISÉ EN QUATRE RÉGIONS GÉRÉES PAR DES JUGES COORDONNATEURS ET COORDONNATEUR ADJOINT, ET CE, AU BÉNÉFICE DES CITOYENS ET DES PARTIES. NOUS SOUHAITONS QUE CHAQUE COUR PUISSE ACCUEILLIR LE JUSTICIABLE AVEC LA MÊME OFFRE DE SERVICE, PEU IMPORTE LE TERRITOIRE SUR LEQUEL IL SE TROUVE TOUT EN RESPECTANT LE CARACTÈRE PROPRE À CHAQUE RÉGION.

CES COURS INCARNENT UNE RÉPONSE INNOVANTE ET EFFICACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS, NOTAMMENT AUX DÉLAIS JUDICIAIRES, UN PROBLÈME RÉCURRENT QUI MINE LA CONFIANCE DES CITOYENS ENVERS NOTRE SYSTÈME DE JUSTICE.

CHAQUE JUGE MUNICIPAL EST INVESTI DE LA MISSION DE RENDRE LA JUSTICE DE MANIÈRE ÉQUITABLE, EFFICACE, ET SURTOUT, PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS. ILS SONT TOUS CONSCIENTS QUE POUR DE NOMBREUX JUSTICIABLES, CETTE COUR REPRÉSENTE SOUVENT LEUR PREMIER, ET PARFOIS MÊME LE SEUL, CONTACT QU'ILS AURONT AVEC LE SYSTÈME JUDICIAIRE.

POUR CE FAIRE, NOUS METTONS LES BESOINS DES CITOYENS ET DES VICTIMES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS. NOUS ESTIMONS QUE LA JUSTICE NE SE MESURE PAS SEULEMENT PAR LE NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES, MAIS AUSSI PAR LA MANIÈRE DONT ELLES SONT RENDUES. IL

EST DE NOTRE DEVOIR DE CRÉER UN ENVIRONNEMENT OÙ CHAQUE CITOYEN SE SENT ENTENDU, RESPECTÉ, ET SOUTENU.

EN CONCLUSION, CE TRIBUNAL EST UN ACTEUR IMPORTANT SUR L'ÉCHIQUIER DE LA JUSTICE QUÉBÉCOISE. NOUS AVONS L'INTENTION DE DEVENIR UN PARTENAIRE ESSENTIEL DANS LA STRUCTURE DU SYSTÈME DE JUSTICE. D'AILLEURS, LE PARTENARIAT DES COURS DOIT ÊTRE L'ASSISE DE LA COMPLÉMENTARITÉ DE TOUS LES TRIBUNAUX DANS NOS MISSIONS COMMUNES ET CELA, AFIN D'OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ UNIQUE AUX CITOYENS DU QUÉBEC.

JE VOUS ASSURE DE NOTRE VOLONTÉ À CONTINUER D'HONORER CES ENGAGEMENTS. LES BESOINS DES CITOYENS, DES JUSTICIABLES ET DES VICTIMES MÉRITENT UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ ACCESSIBLE, AGILE, EFFICACE ET SURTOUT PROFONDÉMENT HUMAINE.

MERCI.

NATHALIE DUCHESNE

JUGE MUNICIPALE EN CHEF